



Rapport annuel

2021-2022



Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec  
 

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

du conseil d'administration du centre de services scolaire

Une deuxième année s'est terminée pour le tout premier conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB). Ce fut une année bien remplie, avec cinq séances ordinaires et huit séances extraordinaires. Ce sont également plus de dix rencontres, incluant les séances du comité plénier, qui ont été tenues dans le but de comprendre, de se former et de se tenir à jour concernant le fonctionnement et les différentes lois qui régissent notre CSS. En tout, les membres du conseil d'administration ont investi ensemble plus de 700 heures dans notre CSS. Je tiens à remercier l'ensemble des administrateurs pour tout le travail accompli.

Lors des séances, différents sujets ont été abordés et plusieurs décisions ont été prises, notamment l'institution d'un comité des ressources éducatives en octobre 2021. La création de ce comité découle du désir du conseil d'administration de bien jouer son rôle d'administrateur et de bien comprendre tous les enjeux pédagogiques et le fonctionnement propre à un CSS. Après tout, nous ne gérons pas des profits, nous accompagnons nos élèves dans leur réussite éducative.

Encore cette année, je dois mentionner la problématique de la pénurie de main-d'œuvre. Celle-ci soulève plusieurs enjeux de grande importance dans notre organisation. Nous sommes conscients des problématiques que cette situation peut causer et des efforts qui sont déployés par les membres du personnel afin d'y pallier. Nous avons le souci que le CSSPB continue et multiplie ses stratégies de rétention et de recrutement.

En 2022, nous avons également revu la Politique sur les services de garde en milieu scolaire de notre organisation. Comme mentionné précédemment, le contexte de la main-d'œuvre et, surtout, notre désir d'assurer un service de qualité et sécuritaire aux utilisateurs font en sorte que nous avons dû modifier la Politique afin de nous adapter à notre nouvelle réalité.

Nous avons à cœur d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que les établissements bénéficient des conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement les administratrices et administrateurs qui ont choisi de s'impliquer au sein du conseil. Je remercie également tout le personnel du CSSPB qui, au quotidien, fait vivre notre mission et accompagne nos élèves dans un contexte qui n'est certes pas commun. Merci à tous d'avoir mis votre expertise, votre engagement et votre dynamisme au service des élèves de notre CSS!

Marc Tremblay
Président du conseil d'administration du CSSPB

MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE du centre de services scolaire

Bonjour,

Au nom de l'équipe du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB), j'ai le plaisir de vous présenter ce résumé des principales réalisations de l'organisation en 2021-2022. Cette année a encore été quelque peu perturbée par la pandémie ainsi que par tous les effets négatifs qu'elle a entraînés chez nos élèves et notre personnel.

Alors que les consignes de la Santé publique ont été graduellement assouplies en cours d'année, un autre défi majeur a pris de l'ampleur. En effet, comme dans toutes les organisations, nous devons dorénavant composer avec une importante pénurie de personnel. Tous les corps d'emploi sont affectés, mais nous sommes particulièrement préoccupés par le recrutement d'enseignant(e)s, de technicien(ne)s en éducation spécialisée et d'éducateurs(trices) en service de garde. Notons également que dans notre région, c'est notre centre de services scolaire qui vit la pénurie avec le plus d'acuité.

En 2021-2022, nous avons actualisé notre plan de main-d'œuvre afin d'intensifier et de diversifier nos stratégies de recrutement et d'améliorer les conditions de travail de notre personnel. Pour ce faire, nous avons sondé nos quelque 1 500 collègues. À partir des résultats obtenus, un comité stratégique a été créé et poursuit toujours son travail afin que des pratiques efficaces de rétention et de reconnaissance de la contribution du personnel soient mises en œuvre. Ces efforts sont plus nécessaires que jamais, si nous voulons préserver la meilleure qualité de service possible pour tous nos élèves, jeunes et adultes.

Finalement, nous avons amorcé, dans les derniers mois de l'année scolaire, le chantier visant à actualiser notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) qui, pour les centres de services scolaires, est l'équivalent de la planification stratégique. Celui-ci doit prendre appui sur les données les plus récentes permettant d'établir les différents profils et les besoins éducatifs de notre clientèle, et ce, sur l'ensemble de notre immense territoire. Tel que mentionné précédemment, il est évident que les perturbations causées par la pandémie ont eu des impacts notables sur les apprentissages et la santé mentale de nos élèves, et ce, tout particulièrement chez ceux qui présentaient déjà des vulnérabilités. Il faudra donc, en 2022-2023, à la lumière du bilan de notre PEVR actuel ainsi que par les différents sondages et consultations que nous réaliserons auprès de toutes les parties qui collaborent à la réussite et au bien-être de nos élèves, que nous fassions consensus sur les enjeux, les orientations et les actions à prioriser pour répondre efficacement à notre mission éducative. Sur ce, bonne lecture!

Patrice Boivin
Directeur général du CSSPB

Table des matières

1.	Présentation du centre de services scolaire	5
1.1	Le centre de services scolaire en bref.....	5
1.2	Faits saillants.....	7
1.3	Services éducatifs et autres services.....	8
2.	Gouvernance du centre de services scolaire	9
2.1	Conseil d'administration.....	9
2.2	Autres comités de gouvernance.....	11
2.3	Code d'éthique et de déontologie.....	13
2.4	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	13
3.	Résultats	14
3.1	Plan d'engagement vers la réussite.....	14
3.2	Lutte contre l'intimidation et la violence	21
3.3	Procédure d'examen des plaintes	22
4.	Utilisation des ressources.....	22
4.1	Répartition des revenus du centre de services scolaire.....	22
4.2	Ressources financières	24
4.3	Gestion et contrôle des effectifs	25
4.4	Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	26
4.5	Ressources matérielles et informationnelles	26
5.	Annexes du rapport annuel.....	28
5.1	Rapport de la protectrice de l'élève.....	28
5.2	Rapport du comité EHDAA.....	30
5.3	Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.....	31
5.4	Bulletins d'information « Ici, on trace des voies d'avenir! ».....	40

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (CSSPB) est situé dans le nord du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il couvre les territoires de la MRC de Maria-Chapdelaine, de la MRC du Domaine-du-Roy et de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot. Il dessert 22 municipalités et deux territoires non organisés dont la population est de 56 756 habitants. Sa superficie totale est d'environ 57 176 km². En 2021-2022, il a accueilli 6 815 élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, ainsi qu'environ 2 000 élèves dans le secteur des adultes. Il compte 25 écoles primaires, quatre écoles secondaires, quatre centres de formation générale des adultes, un centre de formation professionnelle et un service aux entreprises.

Préscolaire et primaire			
École	Municipalité	Ordres d'enseignement	Nombre d'élèves
École Benoît-Duhamel	Roberval	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	340
École Boisjoli	Saint-François-de-Sales	Préscolaire 1 ^{er} cycle	36
École Bon-Pasteur	Sainte-Jeanne-d'Arc	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	105
École Carrefour étudiant	Saint-Félicien	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	164
École de la Rivière	Sainte-Hedwidge	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	64
École des Deux-Lacs	Lac-Bouchette	2 ^e et 3 ^e cycle	59
École Hébert	Saint-Félicien	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	311
École Jean XXIII	Saint-Thomas-Didyme	Préscolaire 2 ^e cycle	30
École Jeanne-Mance	Saint-Prime	2 ^e et 3 ^e cycle	109
École Jolivent	Chambord	Préscolaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle	113
École L'Arbrisseau	Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	3 ^e cycle	51
École La Source	Saint-Ludger-de-Milot	Préscolaire 1 ^{er} cycle	35
École Les Prés Verts	Saint-Augustin	2 ^e et 3 ^e cycle	39
École Maria-Goretti	La Doré	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	112
École Monseigneur Bluteau	Saint-Félicien	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	321
École Notre-Dame	Roberval	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	335
École Notre-Dame-de-Lourdes	Girardville	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	87
École Notre-Dame-des-Anges	Dolbeau-Mistassini	Préscolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	466
École Pie XII	Saint-Prime	Préscolaire 1 ^{er} cycle	96

Précolaire et primaire			
École Sacré-Coeur	Dolbeau-Mistassini	3 ^e cycle	174
École Saint-Louis-de-Gonzague	Saint-Eugène-d'Argentenay	Précolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	69
École Saint-Lucien	Saint-Edmond-les-Plaines	1 ^{er} et 2 ^e cycle	30
École Sainte-Lucie	Albanel	Précolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	161
École Sainte-Marie	Normandin	Précolaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle	304
École Sainte-Thérèse	Dolbeau-Mistassini	Précolaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle	426
Total précolaire et primaire			4 037
Secondaire			
École	Municipalité	Ordres d'enseignement	Nombre d'élèves
Cité étudiante	Roberval	1 ^{er} et 2 ^e cycle	709
École secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment des Chutes	Dolbeau-Mistassini	1 ^{er} cycle	365
École secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Jean-Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	2 ^e cycle	423
École secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Le Tournant	Dolbeau-Mistassini	2 ^e cycle	63
Polyvalente de Normandin	Normandin	1 ^{er} et 2 ^e cycle	426
Polyvalente des Quatre-Vents	Saint-Félicien	1 ^{er} et 2 ^e cycle	792
Total secondaire			2 778
Total précolaire, primaire et secondaire			6 815

Centres pour la clientèle adulte		
Centre	Municipalité	Services offerts
CÉA Le Retour	Saint-Félicien	-Cours de jour et de soir -Francisation
CÉA Le Parcours	Dolbeau-Mistassini	-Cours de jour et de soir -Francisation
CÉA Le Tremplin	Normandin	-Cours de jour et de soir -Francisation
CÉA L'Envol	Roberval	-Cours de jour et de soir -Francisation
Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets	Ateliers à Roberval, Saint-Félicien et Dolbeau-Mistassini	-Abattage et façonnage des bois -Aménagement de la forêt -Coiffure -Comptabilité -Conduite de machinerie lourde en voirie forestière -Mécanique automobile -Mécanique d'engins de chantier -Opération d'équipements de production, volet transformation des bois -Secrétariat

1.2 Faits saillants

Service des ressources humaines :

- Signature de l'entente locale du personnel enseignant à la suite de la convention collective nationale;
- Mise sur pied du comité sur les stratégies de la main-d'œuvre et d'un plan d'action pour 2022-2023 et 2023-2024;
- Activités de formation auprès des gestionnaires, notamment sur les rencontres difficiles, le codéveloppement, le mentorat, les communications et le leadership mobilisant;
- Mise en place du logiciel de suppléances Scolago.

Service des ressources financières :

- Institution d'un régime d'emprunts par marge de crédit auprès du ministère des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, afin de financer les projets d'investissement;
- Finalisation du recensement des coûts supplémentaires liés à la COVID-19 le 31 mars 2022 et fin du décret d'urgence sanitaire le 1^{er} juin 2022;
- Modification des paramètres de financement et des compensations versées en lien avec le renouvellement des conventions collectives des employés;
- Récupération par le MEQ du solde non dépensé des mesures protégées.

Service des ressources informatiques et de la reprographie :

- Mise en place d'un logiciel de planification des vacances pour l'ensemble du personnel du CSSPB, avec amélioration des rapports de vacances par établissement;
- Augmentation de la connectivité wifi des établissements par l'installation de plusieurs nouvelles bornes pour un total de près de 800 bornes dans une trentaine de bâtiments;
- Implantation de la plateforme Édilex pour la rédaction d'appel d'offres afin d'intégrer les nouvelles clauses lors de changements aux différents règlements et lois sur les contrats des organismes publics;
- Réorganisation administrative du service afin de mieux administrer les enjeux de sécurité de l'information et d'assurer les suivis adéquats des projets et de la reddition de comptes;
- Implantation du logiciel Repro+ dans l'ensemble du CSSPB afin d'optimiser l'utilisation de cet outil de gestion des demandes en reprographie.

Service des ressources matérielles et du transport scolaire :

- Réalisation de plusieurs projets de maintien, de transformation et de rénovation de nos bâtiments et de nos cours d'école;
- Obtention d'un financement pour la réfection des installations de la Cité étudiante de Roberval;
- Révision de la Politique d'acquisition relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction;
- Poursuite de l'implantation de la nouvelle solution : gestion des infrastructures de l'éducation et de l'enseignement supérieur (GIEES);
- Réalisation de plusieurs interventions de caractérisation, d'entretien et de suivi pour assurer le maintien d'une bonne qualité de l'air intérieur de nos bâtiments;
- Travaux de mise aux normes et remplacement d'appareils de distribution d'eau potable afin d'éviter le plomb dans l'eau;
- Amorce des négociations pour le renouvellement des contrats de transport scolaire.

Service du secrétariat général, des communications et des archives :

- Conception d'un tableau de bord de suivi des enjeux pour le conseil d'administration;
- Renouvellement de plusieurs protocoles d'entente avec les municipalités;
- Préparation, recherche et enregistrement de 12 épisodes de baladodiffusion afin de mieux faire connaître le CSSPB en tant qu'employeur;
- Traitement de 233 demandes de bulletins scolaires et de relevés de notes, ainsi que de 24 demandes de dossiers scolaires d'élèves qui reviennent étudier dans nos établissements.

Service de l'enseignement et des services complémentaires :

- Formation et accompagnement des enseignants de l'éducation préscolaire en lien avec l'implantation du nouveau programme-cycle et tenue de rencontres mensuelles de réseautage et d'échanges de pratiques;
- Formation et accompagnement d'enseignants sur des pratiques pédagogiques pour dynamiser, apprendre et évaluer autrement tout en assurant la continuité pédagogique;
- Formation et accompagnement d'enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire sur l'alignement pédagogique, soit la cohérence entre les cibles d'apprentissages et l'évaluation dans le but de favoriser l'engagement des élèves.

Service d'éducation aux adultes :

- Formation en Opération d'équipements de production, volet transformation des bois, offerte par le Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets en Mauricie à des élèves de la communauté atikamekw;
- Amélioration de l'offre de services en francisation par les centres d'éducation des adultes pour les nouveaux arrivants, plus précisément à Dolbeau-Mistassini, à Saint-Félicien et à Roberval;
- Élaboration d'un plan d'action pour le SARCA et accompagnement de plus de 25 personnes en réorientation de carrière;
- Accueil, par le service de mobilité internationale Destination formation Québec, de trois fois plus d'élèves internationaux en formation professionnelle;
- Dispensation, par le Service aux entreprises, de plus de 6 300 heures de formation ayant permis le développement et le rehaussement des compétences de 1 800 personnes et réalisation de projets de formations sur mesure avec des communautés issues des Premières Nations.

1.3 Services éducatifs et autres services

Le CSSPB offre des services d'enseignement général à la formation des jeunes et des adultes et à la formation professionnelle. Il propose également des services de formation sur mesure aux entreprises. À l'enseignement primaire, les écoles offrent une solide formation de base aux élèves. À l'enseignement secondaire, les programmes particuliers suivants sont offerts aux élèves :

- Multiarts (avec une spécialité en arts de la scène);
- Multisports;
- Arts-études (musique et danse);
- Programme d'éducation intermédiaire;

- Nature et environnement;
- Hockey.

Les services offerts à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle sont décrits à la section 1.1.

De plus, le CSSPB bénéficie de l'expertise d'une équipe de professionnels pour soutenir les équipes-écoles, de même que les élèves, selon les quatre programmes des services complémentaires suivants :

- Les services de soutien;
- Les services d'aide;
- Les services de vie scolaire;
- Les services de promotion et de prévention.

Autant à l'enseignement primaire qu'à l'enseignement secondaire, certaines classes sont dédiées à un groupe d'élèves aux prises avec une limitation, un handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

À la formation générale des jeunes, des services particuliers sont offerts afin de répondre aux différents besoins des élèves. De plus, une entente de complémentarité entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation a eu lieu pour offrir des services éducatifs au centre de réadaptation.

Le CSSPB s'engage à offrir des services de qualité aux citoyens de tout son territoire. La reddition de comptes relative à la qualité de ces services se reflète dans les objectifs et le degré d'atteinte des cibles du Plan d'engagement vers la réussite (section 3.1).

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

Membres parents :

Marc Tremblay, président, district 1;
 Jimmy Meunier, vice-président, district 2;
 Janot Pagé Kroft, district 3;
 Chantale Nadeau, district 4;
 Mireille Tremblay, district 5.

Membres du personnel :

Carl Bouchard, direction d'établissement;
 Jean-Michel Cossette, personnel enseignant;
 Mélanie Jobin, personnel de soutien;
 Flavie Tremblay, personnel professionnel;
 Audrey Piquette, personnel d'encadrement;
 Chantale Simard, personnel d'encadrement (sans droit de vote).

Membres de la communauté :

[Guy Larouche](#), expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;

[André Desmarquis](#), expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;

[Manon Gobeil](#), milieu communautaire, sportif ou culturel;

[Maryse Perron Chartier](#), milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;

[Zoé Paradis](#), groupe d'âge des 18-35 ans.

Calendrier des séances tenues

- 8 juillet 2021 (séance extraordinaire)
- 31 août 2021
- 11 octobre 2021 (séance extraordinaire)
- 26 octobre 2021 (séance extraordinaire)
- 30 novembre 2021
- 25 janvier 2022 (séance extraordinaire)
- 22 février 2022
- 16 mars 2022 (séance extraordinaire)
- 3 mai 2022 (séance extraordinaire)
- 17 mai 2022
- 31 mai 2022 (séance extraordinaire)
- 14 juin 2022 (séance extraordinaire)
- 28 juin 2022

Décisions du conseil d'administration

- Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022
- Institution du comité des ressources éducatives
- Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025
- Autorisation pour la présentation au ministère de l'Éducation du Québec du projet « Construction d'un gymnase à l'école Monseigneur Bluteau de Saint-Félicien »
- Modification de la Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources
- Adoption du Plan d'investissement de l'allocation de base, de l'allocation supplémentaire à priori, des allocations de maintien des actifs immobiliers et du solde d'allocation de base 2021-2022
- Autorisation pour la présentation au ministère de l'Éducation du Québec du projet « Rénovation des installations de la piscine de la Cité étudiante de Roberval »
- Intention de réappropriation de locaux sous bail au Centre d'éducation des adultes Le Retour de Saint-Félicien
- Adoption du Plan d'investissement numérique 2021-2022 (volet éducatif)
- Acceptation du projet de modification – Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés par une école
- Modification de la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles du CSSPB

- Adhésion au regroupement d’achats pour les assurances de dommages du Centre de services scolaire
- Modification de la Politique relative au prêt et à la location de locaux
- Modification du Cadre de gestion de la sécurité de l’information
- Approbation des critères d’évaluation de la direction générale pour l’année scolaire 2021-2022
- Adoption du calendrier scolaire de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle 2022-2023
- Adoption du programme d’accueil et d’intégration des nouveaux membres du CA et du programme de formation continue à l’intention des membres du CA
- Modification de la Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires
- Modification de la politique « Acquisition relative aux contrats d’approvisionnement, de services et de travaux de construction »
- Modification de la Politique sur les services de garde en milieu scolaire
- Transmission d’une lettre au ministère de l’Éducation du Québec demandant l’évaluation de la gouvernance scolaire après deux années d’exercice
- Nomination des membres du comité d’enquête à l’éthique et à la déontologie
- Adoption des critères établis pour juger des motifs valables d’absence aux séances du conseil d’administration
- Évaluation annuelle de la direction générale
- Tarification du transport du midi 2022-2023

2.2 Autres comités de gouvernance

◆ Liste des comités du conseil d’administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d’éthique	Annie Tremblay, Jimmy Meunier, Audrey Piquette, Janot Pagé Kroft, Manon Gobeil (remplacée en mai 2022 par Maryse Perron Chartier)
Comité de vérification	Chantale Rivard, Marc Tremblay, André Desmarquis, Mireille Tremblay, Zoé Paradis (remplacée en janvier 2022 par Jean-Michel Cossette)
Comité des ressources humaines	Nadia Tremblay, Jimmy Meunier, Guy Larouche, Flavie Tremblay

◆ Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Carl Bouchard, Sabrina Castonguay, Sandra Dupéré, Jérémie Gagnon, Marie-Claude Godbout, Michaël Harvey, Sara Imbeau, Mireille Lapointe, Frédéric Beaupré, Nancy Bilodeau, Chantale Bouchard, Simon Gaudreault, Alan Gauthier, Jacinthe Huot, Ginette Lambert, Annie Lemelin, Martin Nadeau, Jean-François Ouellet, Jean-Denis Simard, Chantale Simard, Jean-Pierre Boutin, Francis Côté, Joël Tremblay, Nadya Tremblay, Vicky Trudel, Stéphane Bilodeau, Hélène Bouchard, Audrey Boulianne, François Delisle, Marie-Josée Dion, Dany Dufour, Sébastien Gaudreault, Carl Gauthier, Sonia Gauthier, Daisy Girard, Stéphanie Lachance, Stéphane Nadeau, Marie-Claude Parent, Dany Pearson, Audrey Piquette, Patrice Plourde, Chantale Rivard, Yves Roberge, Jacinthe Rodrigue, Émilie Routhier, Mathieu Savard, Éric Servais, Sonia St-Gelais, Nick St-Pierre, Annie Tremblay, Nadia Tremblay, Patrice Boivin et Marilyn Archambault (secrétaire du comité)
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Cathy Girard, Pauline Fortin, Valérie Savard, Mylène Boivin, Denis Houle, Véronique Gagnon, Lyne Coulombe, Sonia Gauthier, Chantale Simard, Nancy Bilodeau, Mireille Tremblay, Julie Genest, Julie Daigle, Manon Dumais, Caroline Potvin, Émilie Savard, Marie-Josée Girard, Laury Goderre, Manon Gobeil et Sylvie Gilbert (secrétaire du comité) Substituts : Mireille Boisclair, Any Robitaille
Comité consultatif de transport	Carl Gauthier, Mélanie Jobin, Patrice Boivin, Chantale Nadeau, Patrice Plourde, Jacinthe Rodrigue et Nathalie Potvin
Comité de parents	Jessica Boily, Danielle Tremblay (démission en janvier 2022), Marie-Pier Létourneau, Karine Bouchard, Claudia Lacasse, Charles Couture, Carole Naud, Marc Lemoine, Jimmy Meunier, Annie-Pier Fortin, Sara Girard, Michelle Roy, Marie-Claude Néron, Ève Tanguay, Nathalie Potvin, Carole Boentges, Joannie Larouche, Geneviève Girard, Mireille Tremblay, Janot Pagé Kroft et Chantale Nadeau. Substituts : Audrey-Anne Grenon, Maude Simard, Charles Gauthier, Chantal Audet, Valérie Bonneau, Julie Tremblay, Lisa Dion, Alexandra Plourde, Caroline Jobin, Claudie Tremblay, Sandra Dufour, Mélanie Sasseville, Raphaëlle Auclair-Bédard, Véronique Lavoie, Audrey Martel, Annie Girard, Judy Ouellet, Janie Dufour-Girard, Mélanie Roy, Marie-Ève Bouchard, Julie Genest et Gitane Labeaume

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* est entré en vigueur le 10 mars 2022. Il est annexé au présent rapport.

En 2021-2022, c'est le comité de gouvernance et d'éthique qui s'est chargé de faire respecter le code d'éthique et de déontologie. Ce comité a, entre autres, révisé ses règles de régie interne. Il a traité trois plaintes détaillées dans le tableau ci-dessous. Certaines sanctions ont été imposées, mais aucun membre du conseil d'administration n'a vu son mandat être révoqué.

Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a été formé pour l'année scolaire 2022-2023.

Objet du cas traité	Suivi
Conflit d'intérêts	Avertissement
Absences fréquentes	Rencontre avec la personne et suggestion de laisser sa place à une personne plus disponible
Conflit d'intérêts	Rencontre avec le membre du comité pour le sensibiliser au conflit d'intérêts à éviter

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

M^e Annie Tremblay, directrice générale adjointe et directrice du Service du secrétariat général et des communications, est la responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles. Pour l'année 2021-2022, elle n'a reçu aucune divulgation.

■ Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 2021-2022 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	-
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3 ^o de l'article 22	-
3. Divulgations fondées	-
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
1 ^o une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	-
2 ^o un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	-

3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	-
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	-
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	-
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1 à 5	-
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	-

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Le Plan d'engagement vers la réussite, le PEVR 2018-2022, a été l'objet de nombreuses actions au fil des dernières années par l'ensemble des acteurs et intervenants. Le personnel enseignant, le personnel professionnel, le personnel administratif, le personnel de soutien, les directions d'établissement et de centre ainsi que les cadres de service ont tous œuvré à sa réalisation.

Les pages qui suivent rendent compte de l'atteinte des cibles qui avaient été fixées pour chaque objectif et orientation.

Des pistes de réflexion ont été dégagées afin que le nouveau PEVR 2023-2027 puisse en tenir compte dans l'identification des enjeux, des orientations et des objectifs.

1. LA DIPLOMATION – Diminuer les écarts de réussite entre les garçons et les filles et entre différents groupes cibles

OBJECTIF	INDICATEUR	SITUATION DE DÉPART Cohorte 2009 ²	RÉSULTATS							CIBLE	
			Cohorte 2010	Cohorte 2011	Cohorte 2012	Cohorte 2013	Cohorte 2014	Cohorte 2015	Taux moyen ¹		
			Année scolaire après 6 ou 7 années d'études au secondaire								
			2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022			
1.1. Augmenter de 3 pts de % le taux de diplomation et de qualification des garçons. <i>Source des données</i> ²	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans	70,9 %	69,8 %	76,1 %	73,3 %	70,5 %	70,6 %	76,9 %	72,9 %	73,9 % Cible : atteinte	
1.2. Augmenter de 8 pts de % le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA ³ . <i>Source des données</i> ⁴	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans	T	45,3 %	47,2 %	31,5 %	42,3 %	39,2 %	ND	ND	40,1 %	53,3 % Cible : non atteinte Écart avec le taux moyen : 13,2 pts de %
		F	ND	54,3 %	16,7 %	40,5 %	45,1 %	ND	ND	39,2 %	
		G	ND	43,2 %	38,8 %	43,9 %	35,1 %	ND	ND	40,3 %	
1.3. Augmenter de 3 pts de % le taux de diplomation et de qualification des élèves issus de milieux défavorisés ⁴ . <i>Source des données</i> ⁵	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans	T	75,1 %	72,0 %	74,7 %	80,0 %	69,0 %	ND	ND	73,9 %	78,1 % ⁴ Cible : non atteinte Écart avec le taux moyen : 4,2 pts de %
		F	ND	76,7 %	76,5 %	85,9 %	76,3 %	ND	ND	78,9 %	
		G	ND	68,0 %	73,2 %	72,5 %	61,1 %	ND	ND	68,7 %	
1.4. Porter à 80 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP). <i>Orientation ministérielle</i> <i>Source des données</i> ²	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans		78,3 %	77,0 %	79,2 %	79,6 %	76,3 %	76,1 %	78,0 %	77,7 %	80,0 % ⁴ Cible : non atteinte Écart avec le taux moyen : 2,3 pts de %
		Explications des cibles non atteintes	Le taux de diplomation et de qualification est à quelques points seulement de la cible. L'écart avec la cible attendue peut s'expliquer en partie par le nombre important d'élèves sortants sans diplôme ou qualification de la FGJ. De plus, comparativement aux filles, les garçons sont davantage représentés dans ces sorties sans diplôme ou qualification à la FGJ. Ces sorties sans diplôme ou qualification démontrent le rôle important que représente la FGA et la FP dans le taux de diplomation et de qualification des élèves.								
		Mesures projetées si cibles non atteintes	<p>FGJ :</p> <ul style="list-style-type: none"> Relancer les élèves non diplômés l'année suivant leur sortie du secondaire (par les conseillers d'orientation); Identifier les matières qui sont davantage visées dans la non-diplomation ou la non-qualification des élèves; Mise en place d'un mécanisme de suivi des réussites et des abandons. <p>FGA et FP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Support pédagogique accru aux élèves. <p>FGJ-FGA-FP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Solliciter l'expertise de l'agent de liaison pour relancer les élèves au regard de leur intention de cheminement scolaire en faisant le lien entre les ordres d'enseignement ainsi qu'avec les conseillers d'orientation et les différents partenaires communautaires. 								

LÉGENDE

¹ Le taux moyen permet d'éviter des conclusions sur la base d'un effet cohorte

² Québec, MEQ, « Rapport : Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire », édition 2017 à 2022, cohortes de 2009 à 2016 (après 7 ans – après 6 ans)

³ Basé sur les élèves ayant un plan d'intervention avec ou sans code à leur entrée en 1^{re} secondaire

⁴ Rapport MEQ – Indicateurs imposés aux Centres de services scolaires

⁵ Basé sur les indices de défavorisation 2021-2022 : MEQ

2. LES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE ET EN NUMÉRATIE												
OBJECTIF	INDICATEUR	SITUATION DE DÉPART (juin 2017)	RÉSULTATS					Taux moyen	CIBLE			
			Juin 2018	Juin 2019	Juin 2020	Juin 2021	Juin 2022					
2.1 Porter à 85 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve obligatoire d'écriture à la fin du 2 ^e cycle du primaire. Sources de données ¹ Orientation ministérielle	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture (4 ^e année du primaire)	T	82,0 %	79,7 %	87,0 %	N/A	N/A	78,5 %	81,7%	85,0 % Cible : non atteinte Écart avec le taux moyen : 3,3 pts de %		
		F	89,0 %	89,0 %	91,0 %	N/A	N/A	86,0 %	88,7%			
		G	75,6 %	70,4 %	83,1 %	N/A	N/A	70,3 %	74,6%			
	Explications des cibles non atteintes	Le taux de réussite à l'épreuve en juin 2022 a probablement été affecté par les effets de la pandémie sur les apprentissages des élèves, en particulier chez les garçons. Toutefois, le taux de réussite moyen reste enviable, celui-ci étant au-dessus de 80 %.										
Mesures projetées si cibles non atteintes	Poursuivre l'implantation des ateliers d'écriture dans les milieux. Les résultats de la méta-analyse de Gersten et Baker (2001), qui s'appuie sur 13 recherches, indiquent que l'enseignement explicite du processus d'écriture et de différents types de texte améliore considérablement le rendement en écriture des élèves en difficulté d'apprentissage. Pour être efficace, l'enseignement explicite doit fournir aux élèves une rétroaction fréquente sur la qualité des textes produits. Cette rétroaction peut être donnée par l'enseignant ou par d'autres élèves. Par conséquent, il est possible de faire appel au travail en dyades, à l'enseignement réciproque ou aux travaux en petits groupes.											
2.2 Diminuer de 4 pts de % l'écart entre la réussite des garçons et des filles à l'épreuve CSS de lecture à la fin du 1 ^{er} cycle du secondaire. Sources de données ¹	Taux de réussite à l'épreuve de lecture CSS à la fin du 1 ^{er} cycle du secondaire	Écart	16,0 pts de %	10,9 pts de %	8,1 pts de %	N/A	N/A	13,4 pts de %	10,8 pts de %	12 pts de % Cible : non atteinte Écart avec le taux moyen : 1,2 pt de %		
		T	75,7 %	74,0 %	81,1 %	N/A	N/A	76,3 %	77,1 %			
		F	82,8 %	79,9 %	85,2 %	N/A	N/A	82,6 %	82,6 %			
		G	66,8 %	69,0 %	77,1 %	N/A	N/A	69,2 %	71,8 %			
Explications des cibles non atteintes	L'écart de réussite entre les filles et les garçons s'est légèrement rétréci. Les statistiques de réussite en lecture au secondaire laissent tout de même croire que la performance des élèves s'améliore par les interventions et les pratiques des enseignants. Les difficultés en lecture des garçons demeurent une priorité.											
Mesures projetées si cibles non atteintes	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser les effets de l'enseignement explicite des stratégies sur la réussite en lecture. Accompagner les enseignants à implanter le dépistage et le suivi de la progression des élèves en s'appuyant sur le Référentiel d'intervention en lecture. Accompagner le changement des pratiques évaluatives vers la collecte de preuves d'apprentissage. 											
2.3 Diminuer de 2 pts de % l'écart entre la réussite des garçons et des filles à l'épreuve obligatoire d'écriture à la fin du 1 ^{er} cycle du secondaire. Sources de données ¹	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture à la fin du 1 ^{er} cycle du secondaire	Écart	7,0 pts de %	7,6 pts de %	16,4 pts de %	N/A	N/A	8,9 pts de %	10,9 pts de %	5 pts de % ³ Cible : non atteinte Écart avec le taux moyen : 5,9 pts de %		
		T	89,3 %	88,0 %	82,7 %	N/A	N/A	81,3 %	84,0 %			
		F	92,5 %	92,0 %	91,1 %	N/A	N/A	85,6 %	89,6 %			
		G	85,5 %	84,4 %	74,7 %	N/A	N/A	76,7 %	78,6 %			
Explications des cibles non atteintes	Les effets de la pandémie sur les apprentissages des élèves peuvent expliquer la diminution de la performance à l'épreuve de juin 2022 chez les garçons comme chez les filles. De plus, l'écart du taux de réussite très élevé entre les filles et les garçons en juin 2019, soit 16,4 pts de %, a certainement eu un effet sur le taux moyen.											
Mesures projetées si cibles non atteintes	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'implantation des ateliers d'écriture au primaire et au secondaire. Mettre en place des communautés de pratique portant sur le transfert des connaissances à l'écrit. Accompagner les enseignants à implanter le dépistage et le suivi de la progression des élèves dans leur compétence à écrire en s'appuyant sur le Référentiel d'intervention en écriture. Accompagner le changement des pratiques évaluatives vers la collecte de preuves d'apprentissage. 											
2.4 Porter à 75 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique de mathématique CST de 4 ^e secondaire. Sources de données ¹	Taux de réussite à l'épreuve unique de mathématique de 4 ^e secondaire	T	70,0 %	72,0 %	78,1 %	N/A	N/A	60,5 %	70,2 %	75,0 % Cible : non atteinte Écart avec le taux moyen : 4,8 pts de %		
		Explications des cibles non atteintes	La pandémie a créé des écarts d'apprentissage chez les élèves, ce qui pourrait expliquer la baisse importante du taux de réussite de juin 2022.									
		Mesures projetées si cibles non atteintes	Mettre en place des communautés de pratique pour convenir d'actions à implanter pour soutenir le développement de la compétence des élèves.									
2.5 Contribuer à rehausser et à maintenir les compétences en littératie et en numératie de la population adulte située sur le territoire du CSS.	Nombre d'activités d'apprentissage pour la population adulte	Nb	Cible non définie	2	5	9	10	10	NA	Nombre d'activités d'apprentissage Cible : atteinte		

¹ Centre de services scolaire du Pays-des-Blueets, données statistiques fournies par le système d'analyse Lumix ayant comme source de données JADE et GPI

3. L'EXPERTISE DU PERSONNEL - Soutenir et accompagner le personnel dans son développement professionnel

OBJECTIF	INDICATEUR	SITUATION DE DÉPART (2017-2018)	RÉSULTATS				CIBLE	
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022		
3.1. Assurer le développement et le partage des connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques pédagogiques, éducatives et de gestion.	Indicateurs Loi 90	Aucune	518	637	> 800	>800	Rejoindre 100 % du personnel par au moins une activité d'apprentissage chaque année Cible : atteinte	
	Nombre de cadres poursuivant le DESS	22	39	17	14	14		
	Nombre d'établissements avec un plan de formation élaboré avec la participation du personnel	10	7	19	19	36		
3.2. Assurer le transfert des savoirs et la complémentarité des compétences.	Dépôt d'une politique d'intégration à de nouvelles fonctions	Absence de politique	En développement	En développement	En développement	En développement	Dépôt d'une politique d'intégration à de nouvelles fonctions, opérationnelle en 2019 Cible : non atteinte	
	<i>Explications des cibles non atteintes</i>	<i>La pandémie a retardé les travaux. Ils sont toutefois en cours de réalisation.</i>						
	<i>Mesures projetées si cibles non atteintes</i>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place, depuis 2018-2019, d'un plan d'action sur les stratégies de la main-d'œuvre. Développement d'un nouveau programme d'accueil et d'intégration ainsi que des outils d'accueil. Mise en place d'un plan d'action pour la rétention et l'attraction de la main-d'œuvre. Création de partenariats pour faciliter la qualification du personnel. 						
	Dépôt d'une politique de transfert des savoirs lors de départs	Absence de politique	En développement	Dépôt d'une politique de transfert des savoirs lors de départs, opérationnelle en 2019 Cible : non atteinte				
	<i>Explications des cibles non atteintes</i>	<i>La pandémie a retardé les travaux. Ils sont toutefois en cours de réalisation.</i>						
	<i>Mesures projetées si cibles non atteintes</i>	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une politique de transfert des savoirs lors de départs Mise en place d'un comité 						

4. LA COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ

Déployer une approche ouverte et cordiale favorisant un engagement actif et soutenu des parents, de la famille et de la communauté dans la réussite éducative

OBJECTIF	INDICATEUR	SITUATION DE DÉPART	RÉSULTATS				CIBLE
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
4.1. Accroître l'engagement des parents et des familles dans le parcours scolaire des élèves.	Nombre de parents utilisant le Portail Parents	Aucune	29,0 %	62,6 %	92,9 %	>90 %	70,0 % Cible : atteinte
	Taux de participation des parents à la 1 ^{re} remise des bulletins au préscolaire et au primaire	Aucune	96,5 %	93,5 %	83,0 %	90,0 %	90,0 % Cible : atteinte
	Taux de participation des parents à la 1 ^{re} remise des bulletins au secondaire	Aucune	68,0 %	65,0 %	60,0 %	ND	70,0 % des bulletins remis Cible : non atteinte en raison de la pandémie
	Nombre de présences aux assemblées générales	Aucune	266	310	262	ND	400 Cible : non atteinte en raison de la pandémie
	Nombre de parents présents à la 1 ^{re} rencontre d'information des enseignants en début d'année	Aucune	91,8 %	92,8 %	86,0 %	ND	95,0 % des parents présents Cible : non atteinte en raison de la pandémie
	Nombre de comités impliquant les parents (HDAA, OPP, conseil d'établissement)	Aucune	33	38	35	>36	36 Cible : atteinte
	Nombre de projets initiés et impliquant des parents avec l'école	Aucune	24	32	14	ND	Non définie Cible : atteinte
4.2. Accroître l'engagement de la communauté tout en participant activement au déploiement du concept de Région éducative.	Nombre d'élèves qui arrivent avec le portfolio « Mon envol » complété à la maternelle	Aucune	23	124	58	ND	200 Cible : non atteinte en raison de la pandémie
	Nombre d'ententes municipales	Aucune donnée	Aucune donnée	24	34	35	Non définie Cible : atteinte
	Nombre de partenariats, de tables de concertation et d'ententes avec organismes sociocommunautaires	33	33	32	>30	>30	Non définie Cible : atteinte
Nombre d'entreprises et d'organismes partenaires	88	177	ND	ND	>100	Non définie Cible : atteinte	

5. LES RETARDS DE CHEMINEMENT SCOLAIRE AVANT L'ENTRÉE AU SECONDAIRE										
OBJECTIF	INDICATEUR		SITUATION DE DÉPART 2016-2017	RÉSULTATS					Taux moyen	CIBLE
				2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022		
5.1. Ramener à 10 % la proportion des garçons entrant à 13 ans ou plus au secondaire , dans le réseau public. <i>Orientation ministérielle</i> <i>Source des données</i> ¹	Part des garçons de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire	Garçons	9,7 %	7,5 %	8,0 %	9,7 %	11,7 %	ND	9,2 %	< 10,0 % Cible : non atteinte ce qui ne serait pas le cas si l'indicateur s'était basé sur le taux moyen
		Filles	7,2 %	6,8 %	6,8 %	8,6 %	6,5 %	ND	7,2 %	
		Total	8,6 %	7,2 %	7,4 %	9,1 %	9,1 %	ND	8,2 %	
	Explications des cibles non atteintes	La reprise d'année au primaire, davantage présente chez les garçons, explique l'écart avec la cible attendue. Les décisions de reprise d'année s'établissent nécessairement par le biais de la démarche du plan d'intervention. Les difficultés en lecture des garçons ainsi que les difficultés d'attention et de comportement font partie des facteurs responsables de ces retards de cheminement scolaire.								
Mesures projetées si cibles non atteintes	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les enseignants à développer une vision partagée des apprentissages à prioriser. Proposer des ressources pour soutenir la planification, l'enseignement et l'évaluation en français et en mathématique au primaire. Proposer une démarche d'analyse pour une décision éclairée sur le redoublement. Déployer l'approche sur la triangulation en évaluation pour appuyer le jugement professionnel sur différentes sources de preuves d'apprentissage. 									

¹ Rapport MEQ – Indicateurs imposés aux centres de services scolaires

6. LES HABITUDES DE VIE SAINES ET ACTIVES							
OBJECTIF	INDICATEUR	SITUATION DE DÉPART (2017-2018)	RÉSULTATS				CIBLE
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
6.1. Porter à 100 % le pourcentage des écoles du primaire qui font bouger les élèves 60 minutes par jour. <i>Orientation ministérielle</i>	Nombre de services de garde qui font bouger les élèves	13 (85,6 %)	14 (93,3 %)	15 (100 %)	15 (100 %)	15 (100 %)	100 % Cible : atteinte
	Nombre d'écoles du primaire qui font bouger les élèves 60 minutes par jour	21 (84 %)	23 (94,1 %)	25 (100 %)	25 (100 %)	25 (100 %)	100 % Cible : atteinte
	Évaluer la participation des élèves du secondaire à des activités culturelles et sportives	780	1 326	Données non disponibles en raison du contexte de pandémie	Données non disponibles en raison du contexte de pandémie	1 736	COMPASS¹ (nombre de participations) * Cible : atteinte
	Taux de participation aux activités parascolaires (primaire et secondaire)	50,2 %	44,1 %	Données non disponibles en raison du contexte de pandémie	Données non disponibles en raison du contexte de pandémie	Données non disponibles	Prim. : 50,0 % Sec. : 70,0 % Cible : atteinte
6.2. Favoriser la mise en place d'activités faisant la promotion des saines habitudes de vie au secondaire. <i>Orientation ministérielle</i>	Augmenter de 33 pts de % la proportion d'élèves qui associent à un grand risque l'usage régulier de la cigarette électronique ¹	17,0 %	19,0 %	42,0 %	24,0 %	25,0 %	50,0 % Cible : non atteinte
	Explications des cibles non atteintes	La facilité d'accessibilité du produit, son faible coût et le marketing ciblant principalement les jeunes sont en grande partie responsable de cet essor.					
	Mesures projetées si cibles non atteintes	Poursuivre la sensibilisation des élèves aux risques associés à l'usage de la cigarette électronique.					

* Un élève peut participer à plus d'une activité.

¹ Étude COMPASS – COMPASS Québec – édition 2021-2022

7. LES INFRASTRUCTURES							
Assurer la rénovation et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations et des équipements scolaires, sportifs et récréatifs							
OBJECTIF	INDICATEUR	SITUATION DE DÉPART (2017-2018)	RÉSULTATS				CIBLE
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
7.1. Faire en sorte que 90 % des établissements d'enseignement soient dans un état satisfaisant. <i>Orientation ministérielle</i>	Indice de vétusté SIMACS ¹	85,7 %	87,5 % Janvier 2019	80,6 %	80,6 %	83,3 %	90,0 % Cible : non atteinte
	Explications des cibles non atteintes	<ul style="list-style-type: none"> Bien que les enveloppes aient été grandement bonifiées par le MEQ, la problématique liée à la pénurie de main-d'œuvre tant au niveau de l'organisation que des entreprises soumissionnaires a ralenti les projets de réfection et de maintien d'actifs. 					
	Mesures projetées si cibles non atteintes	Prioriser des investissements aux endroits jugés où nous avons des problématiques plus importantes.					
7.2. Améliorer et maintenir en bon état les installations, les équipements sportifs et récréatifs de nos établissements. <i>Orientation ministérielle</i>	Nombre d'interventions pour l'amélioration des infrastructures et équipements sportifs et récréatifs	Aucune	4 interventions	7 interventions supplémentaires	6 interventions supplémentaires	6 interventions supplémentaires	15 interventions supplémentaires Cible : atteinte
	Projets avec les partenaires municipaux ou autres organismes				4 projets soumis et acceptés pour embellissement des cours d'école (partenariat)	1 projet soumis et accepté pour embellissement de cour d'école	Non définie Cible : atteinte

¹ Indice de vétusté SIMACS, selon la grille du MEES :

- L'établissement qui nécessite des investissements entre 0 et 5 % de la valeur du bâtiment reçoit la cote A : très bon.
- L'établissement qui nécessite des investissements entre 5 et 10 % reçoit la cote B : bon.
- L'établissement qui nécessite des investissements entre 10 et 15 % reçoit la cote C : satisfaisant.
- La cote D est donnée pour un investissement entre 15 et 30 % : mauvais.
- Quand l'indice de vétusté moyen des établissements dépasse les 30 %, la cote E est donnée : très mauvais.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

	Précolaire et primaire	Secondaire	Total
Nombre d'élèves	3 887*	2 687	6 574
Nombre d'établissements	25	4 écoles pour 6 bâtiments	31
Nombre d'événements déclarés	Intimidation + violence 28 + 235 = 263	Intimidation + violence 44 + 57 = 101	364
Nombre d'événements référés à la responsable du cheminement des plaintes	36	7	43
Nature des événements déclarés	Précolaire et primaire	Secondaire	Total
Intimidation physique	6 (1,6 %)	4 (1,1 %)	10
Intimidation verbale	21 (5,8 %)	40 (11 %)	61
Intimidation écrite	-	-	-
Cyberagression	1 (0,3 %)	-	1
Violence physique	175 (48,1 %)	45 (12,4 %)	220
Violence verbale	60 (16,5 %)	12 (3,3 %)	72
Violence écrite	-	-	-
Total des gestes	263	101	364

*Ce rapport n'inclut pas les élèves de maternelle 4 ans.

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Le CSSPB et ses établissements offrent plusieurs activités de manière préventive et effectuent des interventions visant à lutter contre l'intimidation et la violence. En voici quelques exemples :

- Surveillance active dans les cours d'école;
- Offre de différents programmes d'habiletés sociales sur divers sujets en fonction des niveaux scolaires;
- Animation d'ateliers associés au rejet social, à l'inclusion et au respect des différences;
- Programme des pairs aidants permettant à des jeunes de dénoncer des situations d'intimidation ou de violence vécues par leurs pairs;
- Processus de médiation et d'accompagnement lors de situations d'intimidation ou de

- violence et réflexions pour travailler l'empathie;
- Tenue de journées thématiques sur l'homophobie, la transphobie, les différences, etc.;
- Présentation de pièces de théâtre pour sensibiliser les jeunes sur différents sujets (intimidation, violence amoureuse, etc.);
- Rencontres avec des représentants d'organismes du milieu comme Équijustice, CALACS, Auberge de l'amitié, Toxic Actions, etc.;
- Visite de policiers dans les classes de 6^e année du primaire pour parler de cyberintimidation.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

M^e Annie Tremblay, directrice générale adjointe et directrice du Service du secrétariat général et des communications, est la responsable du cheminement des plaintes du CSSPB. Pour la période couverte entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022, elle a traité 36 plaintes sans incidence. Concernant le volet Intimidation et violence sur lequel elle peut être interpellée, quatre plaintes ont été traitées.

De par son mandat, son travail fut orienté sur l'accueil, l'écoute concernant les attentes des parents, l'accompagnement de ces derniers dans le processus de plainte, la transmission d'informations sur les procédures à suivre ainsi que la transmission de documentation afférente aux procédures et politiques du CSSPB.

De plus, dans plusieurs dossiers traités, des recommandations ont été émises à la direction générale pour prise de décisions.

Finalement, six dossiers ont été référés à la protectrice de l'élève. Le rapport de celle-ci est disponible en annexe.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

- Assurer une répartition équitable des ressources humaines et matérielles pour permettre à chaque unité administrative de réaliser sa mission et les mandats qui lui sont confiés;
- Assurer une répartition équitable des ressources financières pour permettre l'acquisition des biens et services nécessaires à la réalisation des missions de chaque unité administrative;
- Optimiser l'utilisation des ressources dont dispose le CSSPB pour la réalisation de sa mission éducative;
- Favoriser l'autonomie de gestion, la responsabilisation et l'imputabilité en situant les choix budgétaires le plus près possible de l'élève;
- Favoriser la centralisation des activités pour une gestion plus efficace et un partage équitable ou encore, lorsqu'il y a peu d'optimisation possible, décentraliser au niveau des établissements;
- Rechercher l'efficience en simplifiant les processus administratifs lorsque possible;

- Assurer la transparence du processus de répartition des ressources disponibles;
- Faire en sorte que le CSSPB puisse assumer ses responsabilités d'employeur de l'ensemble des ressources humaines déployées dans les établissements et les services et qu'il dispose des budgets nécessaires au respect des différents contrats de travail et conventions collectives;
- S'assurer que le CSSPB et ses établissements disposent des budgets nécessaires afin d'assumer leurs responsabilités de propriétaire de l'ensemble des immeubles.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

L'équité, l'équilibre budgétaire, la cohérence, l'optimisation, la responsabilisation, la mobilisation, la transparence, la saine gestion, l'autofinancement des services d'appoint ainsi que le partage des coûts communs sont les principaux principes qui guident la répartition annuelle des revenus.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Le niveau des clientèles, les indices de défavorisation, les besoins exprimés par les établissements et les montants alloués par le ministère sont les principaux critères servant à déterminer les montants alloués.

La version intégrale de la Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources est disponible dans la section « Règlements et politiques » au www.cspaysbleuets.qc.ca.

4.2 Ressources financières

Voici le tableau des états financiers

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2022		ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022	
ACTIFS FINANCIERS		REVENUS	
<ul style="list-style-type: none"> • Encaisse 1 468 897 \$ • Subvention de fonctionnement à recevoir 19 398 274 \$ • Subvention d'investissement à recevoir 106 581 770 \$ • Subvention à recevoir – Financement 1 259 841 \$ • Taxe scolaire à recevoir 198 114 \$ • Débiteurs 2 331 454 \$ • Stocks destinés à la revente 12 958 \$ • Autres actifs - \$ 	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention de fonctionnement du MEQ 109 760 953 \$ • Subvention d'investissement 3 911 712 \$ • Autres subventions et contributions 1 257 273 \$ • Taxe scolaire 4 067 960 \$ • Droits de scolarité et frais de scolarisation 1 051 376 \$ • Ventes de biens et services 4 945 661 \$ • Revenus divers 1 196 613 \$ • Amortissement de la subvention d'investissement reportée 6 899 396 \$ 		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	131 251 308 \$	TOTAL DES REVENUS	133 090 944 \$
PASSIFS		CHARGES	
<ul style="list-style-type: none"> • Emprunts temporaires 6 370 263 \$ • Crédoiteurs et frais courus à payer 14 665 642 \$ • Subvention d'investissement reportée 82 006 025 \$ • Revenus perçus d'avance 315 372 \$ • Provision pour avantages sociaux 4 637 085 \$ • Dettes à long terme à la charge de l'OS 1 970 761 \$ • Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention 98 850 292 \$ • Passif au titre des sites contaminés 1 259 841 \$ • Autres passifs 1 430 040 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités d'enseignement et de formation 55 112 079 \$ • Activités de soutien à l'enseignement et à la formation 36 466 330 \$ • Services d'appoint 12 678 762 \$ • Activités administratives 5 754 530 \$ • Activités relatives aux biens meubles et immeubles 19 147 556 \$ • Activités connexes 4 296 873 \$ • Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux 270 863 \$ • Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles - \$ 		
TOTAL DES PASSIFS	211 505 321 \$	TOTAL DES CHARGES	133 726 993 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(80 254 013) \$	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(636 049) \$
ACTIFS NON FINANCIERS		Excédent accumulé redressé au 30 juin 2021	6 066 042 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Immobilisations corporelles 85 159 706 \$ • Stocks de fournitures 127 694 \$ • Charges payées d'avance 396 606 \$ 			
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	85 684 006 \$		
EXCÉDENT ACCUMULÉ	5 429 993 \$	EXCÉDENT ACCUMULÉ	5 429 993 \$

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	108 167,05	0,00	108 167,05	68
2. Personnel professionnel	139 652,33	403,78	140 056,11	104
3. Personnel enseignant	938 730,29	9 709,49	948 439,78	1 031
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	627 791,14	3 225,73	631 016,87	726
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	71 564,63	41,13	71 605,76	79
Total en heures	1 885 905,44	13 380,13	1 899 285,57	2 008

■ Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	1 827 242,72
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 899 285,57
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	72 042,85
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non <i>(Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)</i>	Non

Explications concernant les dépassements des heures rémunérées pour la période visée

Nous constatons un dépassement de 72 042,85 heures comparativement à la cible établie par le ministre. Le tout est occasionné notamment par l'ajout de ressources chez le personnel enseignant, professionnel et de soutien, plus spécifiquement en lien avec les mesures pour lesquelles nous recevons du financement réparti dans nos établissements scolaires. Également, il y a une hausse des heures associées au temps supplémentaire/dépannage chez le personnel enseignant et de soutien dans les établissements d'enseignement.

Chaque année, l'organisation scolaire et les plans d'effectifs sont déposés, analysés et discutés au comité de répartition des ressources avant d'être adoptés.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

- Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	7	708 308,60 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	28	2 363 171,08 \$
Total	35	3 071 479,68 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

- Maintien de l'actif immobilier

2020-2021 (Année précédente)	2021-2022 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
1 331 327,10 \$	8 371 451,21 \$	6 268 174,20 \$	8 055 703,90 \$

Les sommes non investies ni engagées, à la fin de l'année scolaire, sont réparties dans le plan d'investissement des années à venir. Les projets seront réalisés dans les années subséquentes.

4.5.2 Ressources informationnelles

- Ajout et maintien des actifs informationnels

2020-2021 (Année précédente)	2021-2022 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
112 766 \$	961 695 \$	961 695 \$	229 733 \$

Pour 2020-2021, les sommes non investies ni engagées se réfèrent à des allocations dédiées.

Pour 2021-2022, les sommes investies et engagées proviennent de l'ensemble des allocations en technologies informationnelles, des aides technologiques en adaptation scolaire (élèves HDAA) et de l'allocation de base du CSSPB.

Les sommes non investies ni engagées au 30 juin 2022 sont liées à des allocations dédiées ainsi qu'à des soldes de certaines autres en fonction du processus normal annuel des commandes.

Des efforts considérables sont effectués pour maintenir à jour les pare-feu et les détections d'intrusion. De la sensibilisation auprès du personnel concernant l'hameçonnage est faite régulièrement sous forme de capsules de sécurité. Des tests ainsi que des audits internes et externes sont réalisés chaque année.

Voici quelques exemples de mesures mises en place pour renforcer la sécurité :

- Implantation de l'authentification multifacteur pour les comptes sensibles ainsi que pour les accès au réseau local à distance;
- Adhésion au bulletin de sécurité gouvernementale et application des recommandations qui en découlent;
- Installation d'un antivirus de type EDR (*Endpoint Detection and Response*);
- Bannissement de supports amovibles nomades (USB);
- Intégration d'un outil de validation de sécurité et de recherche de faille externe (*Tenable*);
- Test de sécurité interne effectué par une firme;
- Automatisation de désactivation de comptes pour les comptes détectés à risque et pour ceux qui ne sont plus utilisés;
- Détection des fuites de données infonuagiques jugées critiques;
- Ajout programmé de mécanismes bloquant les appareils réseau local pouvant compromettre la sécurité du réseau local;
- Sensibilisation des utilisateurs avec des capsules de sécurité;
- Segmentation réseau pour les appareils non fiables;
- Intégration de Microsoft LAPS : le mot de passe administrateur local de chaque ordinateur est généré au hasard et centralisé de façon sécuritaire;
- Mise en place de BitLocker pour les postes, cryptage des disques durs en cas de vol;
- Centralisation des comptes administrateurs dans une voûte sécurisée;
- Blocage des données infonuagiques et expiration de connexion sur les postes personnels des employé(e)s.

5. Annexes du rapport annuel

5.1 Rapport de la protectrice de l'élève

Au cours de la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, j'ai été interpellée par 12 parents ou par le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

Tel que prévu à l'article 2.4.2.1 du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*, j'ai dirigé six de ces 12 demandes vers la responsable du cheminement des plaintes du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, étant donné que les demandeurs n'avaient pas épuisé les autres démarches prévues au règlement ou que je n'avais pas juridiction.

Ces six demandes portaient sur :

- L'intimidation (2);
- Suspension de l'école (2);
- Besoins particuliers d'un élève en lien avec un problème de santé majeur (1);
- Éclaircissement sur le plan d'intervention (1), référence auprès de la direction d'école et de la responsable au cheminement des plaintes.

Je n'ai reçu aucune demande des parents suite au traitement de ces six dossiers.

Six de ces demandes ont été traitées en plaintes formelles par la protectrice de l'élève.

N.B.: Une demande a été faite le 28 juin 2021 et a été traitée en juillet 2021. Elle est donc comptabilisée dans ce rapport pour un total de sept plaintes.

Les plaintes portaient sur :

- Transfert de classe : plainte non fondée;
- Port du masque obligatoire : plainte irrecevable et propos jugés discriminatoires envers la direction de l'école et le CSS;
- Transport scolaire : élève ne se sent pas en sécurité, en lien avec de l'intimidation : plainte non fondée;
- Transfert de groupe classe : aucune recommandation;
- Expulsion de l'école : pas de recommandation;
- Plainte à plusieurs volets. Bousculade, manque de surveillance dans la cour d'école: non fondée. Veut connaître les sanctions des intimidateurs : irrecevable. Gestion de l'événement par la direction et l'enseignante : non fondée.

Plaintes pour intimidation

En plus des quatre plaintes d'intimidation traitées par le CSS, j'ai traité une plainte pour intimidation qui m'a été référée.

Après une enquête minutieuse et une rencontre avec les trois jeunes élèves concernés et le parent : plainte non fondée, aucune recommandation.

Par ailleurs, l'article 83 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) concernant les résultats des écoles au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence stipule : *Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève.* Je n'ai pas reçu de documents en lien avec cet article de la LIP.

***Sylvie Bélanger, protectrice de l'élève
Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets***

5.2 Rapport de la présidente du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

Une autre belle année vient de passer avec un peu plus de liberté dans les restrictions. Merci à tout le personnel de donner des services aux enfants avec des besoins particuliers, et ce, malgré le manque de main-d'œuvre. Merci également aux professionnels du comité pour leur implication et sans oublier, bien sûr, les parents bénévoles qui manifestent de l'intérêt et qui donnent de leur temps pour ces jeunes. Merci à M^{mes} Nancy Bilodeau et Chantale Simard qui orchestrent nos rencontres de main de maître, et merci également à M^{me} Sylvie Gilbert, notre secrétaire.

Nous avons tenu quatre rencontres par TEAMS où divers sujets ont été traités, en voici une liste non exhaustive :

- Deux guides d'accompagnement à l'intention des parents d'enfants ayant des besoins particuliers;
- Rapport de la protectrice de l'élève;
- Plan d'action du comité et plan de communication;
- Organisation des services éducatifs aux EHDA (Politique sur l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, processus de validation, codes de difficulté, codes identifiés au 30 septembre, ressources affectées aux EHDA, calculs des revenus et dépenses, ajout de ressources ayant une incidence sur l'engagement du personnel en soutien aux EHDA, réussite autochtone et principe de Jordan);
- Priorités des services éducatifs;
- Allocations 2021-2022;
- Offre de financement de projets 2021-2022 (lancement);
- Troubles du langage (invitée : Marie-Ève Fortin, orthophoniste);
- Offre de financement de projets 2021-2022 : sous-comité d'analyse.

Comme chaque année, il y a eu des offres de financement de projets dans les écoles pour les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Un montant de 1 000 \$ a été attribué équitablement entre les cinq projets reçus (200 \$ par projet).

Voici les cinq projets en question :

- École Hébert : *Développer l'intérêt à la lecture, classe Hénergie;*
- École Pie XII : *Local d'émotions pour les élèves présentant des difficultés d'adaptation;*
- École Sainte-Marie : *Local pour les élèves avec des problèmes de comportement;*
- Polyvalente des Quatre-Vents (deux projets) : *Local d'animation pour un groupe de classe d'aide et pour les élèves de 1^{re} secondaire et Acti-Défi au grand air.*

Encore un GRAND MERCI à tous pour votre implication et votre intérêt pour la réussite scolaire de nos jeunes.

Mireille Tremblay, présidente du comité EHDA

5.3 Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I

RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

SECTION II

SÉANCES

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

7. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

8. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.

9. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.

10. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

SECTION III

CONFLIT D'INTÉRÊTS

11. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

12. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

13. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

14. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

15. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV

CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI

APRÈS-MANDAT

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;

2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;

3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

CHAPITRE III

PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;

2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;

3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° la réprimande;

2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;

3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALE

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en

fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué.

Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribue au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

5.4 Bulletins d'information « Ici, on trace des voies d'avenir! »

Chaque mois, le Service des communications du CSSPB produit un court bulletin d'information dédié aux membres du conseil d'administration. Ce bulletin regroupe des activités, des événements et des bons coups réalisés dans les écoles et les centres, mais également par les services administratifs.

Les pages suivantes présentent les dix éditions du bulletin de l'année scolaire 2021-2022.

Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups de septembre 2021 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets
Québec

Capsules vidéo à la maternelle



Afin de faciliter la transition entre la petite enfance et le milieu scolaire, les conseillères à l'éducation préscolaire, M^{mes} Chantale Leclerc et Lyne Couombe, ont préparé des visites virtuelles des écoles primaires à l'intention des futurs élèves de la maternelle. Réalisé grâce au soutien financier des regroupements de partenaires La vie d'enfants 0-5 ans et DDR 0-5 ans, ainsi que de la Table locale MSSS-MEQ et de la collaboration des directions concernées, ce projet a permis de réaliser 18 capsules vidéos avec la Télé du Haut-du-Lac. Ces capsules sont disponibles sur la [chaîne YouTube](#) du CSS.

Site « Leçons à la maison »



Un tout nouveau site Web a été mis en place pour les parents d'élèves du 1^{er} cycle du primaire. Caroline Lemieux, enseignante-orthopédagogue, et Cindy Servais, enseignante de 1^{re} année, qui travaillent toutes deux à l'école Sainte-Thérèse, ont préparé plusieurs capsules vidéo présentant des idées ludiques et faciles à réaliser à la maison pour que les élèves apprennent en s'amusant. Les parents peuvent également télécharger des fichiers pour les activités choisies. Mentionnons la collaboration spéciale de Rafaël Blackburn, élève de l'école. Accédez au site [en cliquant ici](#).

Une chanson à l'école



L'école Sainte-Marie a participé à l'activité « Une chanson à l'école » dans le cadre des Journées de la culture. Tous les élèves se sont réunis au gymnase afin d'enregistrer une version chorale de la pièce « Ensemble, sensibles » écrite par Ariane Moffatt. Pour voir la vidéo complète, [cliquez ici](#).

Un peu de réconfort



Plusieurs élèves de la Cité étudiante de Roberval ont mis la main à la pâte (à biscuits!) lors de la campagne des biscuits sourires de Tim Hortons en effectuant plusieurs heures de bénévolat dans les restaurants de Roberval, Saint-Félicien et Normandin. De plus, l'école a reçu la plaque « Étoile du répit » décernée par la Fondation Jean Allard à l'organisation qui a le plus acheté de biscuits sourires. En plus de recevoir ces biscuits, les jeunes et membres du personnel ont été sensibilisés à la cause de l'autisme.



Mini forêt-école



L'école Carrefour étudiant a débuté l'aménagement d'une mini forêt-école sur un terrain adjacent à l'établissement. Ce projet, nommé « MiniFÉ » et mis en place par l'équipe ÉduForêt formée d'étudiants en Techniques de milieu naturel du Cégep de Saint-Félicien, est réalisé en collaboration avec la Ville de Saint-Félicien. Les 30 septembre et 1^{er} octobre, tous les élèves de l'école ont planté un arbre, accompagnés des membres de l'équipe ÉduForêt. En plus de la forêt d'enseignement, le projet comprendra d'autres volets, notamment l'ajout de structures afin d'aménager une classe extérieure. Les personnes qui veulent suivre l'évolution du projet sont invitées à s'abonner à la page Facebook « [MiniFÉ](#) ».

Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups d'octobre 2021 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets
Québec

Lauréats Forces AVENIR



Le 7 octobre se déroulait le gala Forces AVENIR à Québec. Zachary Côté (photo de gauche) de la Cité étudiante de Roberval a été nommé Grand lauréat régional et récipiendaire de la médaille d'or dans la catégorie « Élève persévérant ». Frédérique Blackburn et Marie-Pier Lavoie de la Polyvalente de Normandin ont été nommées Grandes lauréates régionales et récipiendaires de la médaille d'or dans la catégorie « Projet engagé », pour le projet « À vélo avec Sol Barbot, marchons pour des dons! ». Félicitations à ces élèves, ainsi qu'aux lauréats locaux des différentes catégories!

Projet spécial de la classe Hénergie

À l'école Hébert, les élèves de la classe Hénergie de M^{me} Christine ont travaillé pendant plusieurs semaines sur un projet spécial touchant différentes disciplines : arts (différences entre les couleurs chaudes et froides), français (rédaction d'un texte pour décrire leurs traits physiques et de caractère) et sciences (expérience sur les mélanges de couleurs). La TES de la classe, M^{me} Cindy, a effectué les tracés noirs des portraits, qui ont ensuite été complétés par les élèves. Quelle façon originale et enrichissante de se présenter!



Gala PRISME



La Polyvalente des Quatre-Vents a fièrement souligné la réussite et la persévérance de ses élèves lors du gala PRISME. Cette activité s'est tenue le 22 octobre sous le thème « Mission persévérance ». Des photos sont disponibles sur la [page Facebook](#) de l'école.

The Chalkboard Nametag



Les élèves de la classe de M^{me} Suzie en anglais intensif de l'école Benoît-Duhamel ont réalisé le projet entrepreneurial « The Chalkboard Nametag ». Ils ont peint le devant de leur pupitre avec de la peinture à tableau afin de pouvoir y écrire leur nom, tout en faisant preuve de créativité... et d'effacer au besoin!

École Forêt et bois

Membre du réseau des écoles Forêt et bois de l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'école Boisjoli-des Deux-Lacs a été choisie pour tourner une capsule vidéo afin de mettre le concept en valeur. Quatre élèves ont été désignés comme porte-paroles lors du tournage.



Aroche-toi un sourire!

Dans le cadre du Défi OSEntreprendre, les élèves de l'école l'Arbrisseau ont réalisé le projet « Aroche-toi un sourire ». Ils ont peint des roches et y ont inscrit des mots d'encouragement, qu'ils ont ensuite déposées dans des lieux publics et près des résidences de personnes âgées dans les municipalités de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean et de Chambord. Ce projet s'inscrit dans un mouvement provincial qui a été mis sur pied afin de briser l'isolement vécu pendant la pandémie de COVID-19.



Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups de novembre 2021 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets
Québec

Projet Réemploi +

Le 11 novembre dernier, la Quincaillerie R+ a ouvert ses portes à Alma. Ce projet, dont le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets est un partenaire fondateur, représente un tout nouveau modèle d'économie



circulaire et sociale. On peut acheter à moindre coût différents articles qui avaient été envoyés dans les éco-centres d'Alma et d'Hébertville. On y retrouve entre autres des outils, des jouets pour enfants et des articles de décoration, ce qui permet de valoriser des matières résiduelles et d'éviter l'enfouissement de 5 000 tonnes de matières par année. Les employés de la Quincaillerie R+ sont des personnes en réinsertion sociale ou en programme de formation aux adultes. D'autres succursales devraient ouvrir leurs portes sur notre territoire au cours de la prochaine année.

Rendez-vous de la FP



Après une édition 100 % virtuelle l'an dernier, le Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets a accueilli des élèves du secondaire pour la 20^e édition du *Rendez-vous de la FP*. En simultanément dans les installations de Dolbeau-Mistassini et de Roberval, près de 600 élèves ont pu en apprendre davantage sur les différentes formations professionnelles offertes dans la région.

Grand bazar



L'école Notre-Dame-des-Anges a collecté des vêtements, bottes et accessoires d'hiver usagés afin de tenir un grand bazar le 15 novembre. Les parents qui venaient rencontrer les enseignants pour la première communication ont donc pu repartir avec ce dont leurs enfants avaient besoin pour l'hiver. Les articles restants ont été remis à un organisme.

Semaine des entrepreneurs à l'école



Plusieurs établissements ont accueilli des gens d'affaires dans le cadre de la Semaine des entrepreneurs à l'école du 8 au 19 novembre. C'est le cas notamment des écoles Boisjoli, Benoît-Duhamel, Jolivent et l'Arbrisseau qui ont reçu la visite de Mathieu Parent, de la Ferme le maraîcher du 1^{er} rang. Des élèves de l'école Sainte-Lucie ont rencontré Marie-Soleil Paquet de La Boîte à sucre.

Journée flash

Le 24 novembre dernier, les élèves de l'école Notre-Dame ont participé à la première journée thématique de l'année organisée par le Vox populi. Lors de ces journées, non seulement les élèves sont invités à se vêtir de façon particulière, mais ils en apprennent davantage sur différents événements ou causes. Par exemple, pour la « Journée flash » du 24 novembre, les élèves ont été informés sur la Journée mondiale de l'enfance par le biais d'un message au multivox. Les autres journées thématiques à venir traiteront notamment du partage, de la persévérance scolaire, de l'autisme et de la santé mentale des enfants.



Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups de décembre 2021 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec

ÉDITION DOUBLE

Les desserts de la classe Kangourou



Les élèves de la classe Kangourou de l'école Monseigneur Bluteau ont réalisé un projet aussi éducatif que délicieux : la confection de desserts. Ils ont ainsi pu travailler différentes notions de mathématique et de français tout en préparant des petites douceurs qui ont été remises à la Soupe populaire de Saint-Félicien. Les usagers de cet organisme ont pu déguster de savoureux desserts lors de leur dîner de Noël grâce aux élèves de la classe Kangourou.

Les six saisons atikamekw

Le projet Mamo/u est un programme visant à soutenir l'intégration des élèves des Premières Nations dans nos établissements. Son nom est tiré des mots « mamo » en atikamekw et « mamu » en nehluem, qui se traduisent en français par « ensemble ». Une partie du projet consiste à donner de l'information et à faire de la sensibilisation en classe auprès des élèves du 3^e cycle. À l'école Notre-Dame, les jeunes qui font partie du projet ont fait une présentation des six saisons atikamekw en collaboration avec le Centre d'amitié autochtone du Lac-Saint-Jean. Un bricolage avec un élément représentatif de chacune des saisons a ensuite été réalisé.



Noël en spectacles



Décembre est un mois propice aux activités culturelles! Les élèves en arts de la scène de l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment des Chutes, ont présenté le spectacle « Je suis Noël » à la population ainsi qu'à des élèves du primaire du secteur de Dolbeau-Mistassini. Du côté de la Polyvalente de Normandin, les élèves du programme Musique-études ont enregistré leur concert de Noël annuel, accessible en cliquant [sur ce lien](#).

Déjeuner à l'école



Le 20 décembre, les éducatrices du service de garde de l'école Carrefour étudiant ont servi un délicieux déjeuner aux élèves et aux autres membres de l'équipe-école. Grâce à M^{mes} Josée, Annie M., France, Christine et Annie P., la dernière journée de classe de 2021 a été mémorable!

Ensemble

TRACER
DES VOIES
D'AVENIR

Marché de Noël

Malgré la froide température, des élèves de l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Le Tournant, étaient présents lors du Marché de Noël de Dolbeau-Mistassini du 2 au 5 décembre. Différents articles en bois fabriqués à l'école étaient



mis en vente : calendriers de l'Avent, décorations murales, bonshommes de neige, lutins, etc.

L'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean a agi à titre de partenaire de l'école dans ce projet, puisque Le Tournant a été certifié « École forêt bois ».

Victoire des Aigles au Défi hockey scolaire M15 D2



Les Aigles de la Cité étudiante de Roberval ont remporté les grands honneurs lors du Défi hockey scolaire M15 D2, qui s'est déroulé à Roberval du 9 au 12 décembre. Cet événement, qui fait partie de la saison régulière du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ), a permis à plus de 350 élèves-athlètes de 19 équipes provenant des quatre coins de la province de croiser le fer sur la glace. Au terme d'un beau parcours, les Aigles ont remporté la finale 2 à 1 en prolongation devant leurs partisans. Quel beau moment vécu à domicile pour les Aigles M15 D2!

Calendrier de l'Avent inversé



Un défi particulier a été lancé aux élèves et membres du personnel du bâtiment des Chutes de l'école secondaire des Grandes-Rivières : réaliser un calendrier de l'Avent inversé en donnant au lieu de recevoir. Pendant deux semaines, les 14 groupes tuteurs de l'école se sont livrés à une compétition amicale afin de recueillir le plus grand nombre de denrées. Pendant la première semaine, il fallait apporter des produits d'hygiène, des vêtements et des articles pour bébé, alors que les denrées alimentaires, les fournitures scolaires et les livres étaient à l'honneur pour la deuxième semaine. Les dons ont été remis à des familles dans le besoin grâce à des partenariats avec le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Club Lions de Dolbeau-Mistassini.

Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups de janvier 2022 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets
Québec

La minute numérique



Depuis quelques semaines, l'équipe des Services de l'enseignement et services complémentaires offre, à tous les membres du personnel du Centre de services scolaire, des capsules d'information sur différentes fonctionnalités et possibilités du numérique. Guidée par la vision d'une intégration efficace et d'une exploitation optimale au service de la réussite de tous, l'équipe a produit jusqu'à maintenant cinq capsules nommées « La minute numérique », sur des sujets comme les raccourcis clavier, l'application *Jamboard*, la capture d'écran, des conseils pour faciliter la continuité pédagogique et l'application Booking d'Office 365.

Différentes formes d'art



L'art est bien vivant à l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Jean-Dolbeau! Les élèves apprennent à exprimer leur créativité avec différents médias d'expression. Dernièrement, les élèves du PEP ont réalisé un projet de « pixel art » inspiré par l'artiste Chuck Close, ainsi qu'un projet de linogravure et impression.

Club de lecture



Quand lire donne le sourire! L'école Sainte-Lucie offre un club de lecture en activité parascolaire. Animé par M^{me} Myriam, éducatrice spécialisée, ce club permet aux élèves de faire de belles découvertes de lecture. D'ailleurs, certains ont même dit : « On aime et on en veut encore! »

À noter que cette photo a été prise avant que le port du masque en tout temps ne soit obligatoire.

Musiques du monde



Les élèves de l'école Bon-Pasteur ont eu droit à un tour du monde... musical! M. Pascal Bouchard, artiste multidisciplinaire, leur a fait découvrir des instruments et styles musicaux de partout à travers le monde.

Ensemble

TRACER
DES VOIES
D'AVENIR

Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups de février 2022 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec

Ligne COVID pour les parents

Des questions sur l'isolement, la déclaration d'une absence, la récupération du matériel scolaire?

Utilisez la ligne COVID!



Par téléphone :
418 276-2012 poste 4071
418 275-4136 poste 4071

Par courriel :
covid@
cspaysbleuets.qc.ca

Depuis le début février, les parents d'élèves du préscolaire et du primaire ont accès à un tout nouveau service : la ligne COVID, disponible par téléphone et par courriel. Deux ressources affectées à ce nouveau service répondent aux questions des parents sur la durée d'isolement de leur enfant ou de leur famille, la récupération du matériel scolaire, les modalités de l'enseignement en ligne, etc. Grâce à la ligne COVID, un parent peut également déclarer le résultat positif de son enfant et signaler des absences en lien avec la COVID-19. La ligne est le fruit d'une collaboration entre le Service des ressources humaines et les Services de l'enseignement et services complémentaires afin de diminuer la charge de travail que la COVID apporte aux secrétaires d'écoles primaires.

Semaine de prévention du suicide



La Semaine nationale de prévention du suicide s'est déroulée du 30 janvier au 5 février. Plusieurs activités ont eu lieu dans nos établissements à cette occasion.

Pour faire sourire et créer des liens, la Polyvalente de Normandin a été le théâtre de diverses animations : course de chariot dans le hall, mascottes, performances musicales impromptues en classe, bingo, etc.

Du côté de la Cité étudiante de Roberval, les élèves étaient invités à inscrire un mot qui leur cause du stress ou de la tristesse. Les mots ont ensuite été brûlés dans un laboratoire mobile et leurs cendres ont été mélangées à la terre pour donner vie à une plante. De plus, 20 jeunes ayant participé à l'activité ont reçu un laissez-passer pour divers loisirs.

Carnaval d'hiver



Le 15 février, les élèves de l'école Maria-Goretti se sont bien amusés lors du carnaval d'hiver organisé par M^{mes} Émilie et Marie-Christine, les enseignantes d'éducation physique de l'établissement.

Prix Fondation Desjardins



Pendant les Journées de la persévérance scolaire, les caisses Desjardins du territoire ont remis des prix de la Fondation Desjardins pour soutenir différents projets de nos établissements. Des groupes des écoles Bon-Pasteur, Notre-Dame-de-Lourdes, Carrefour étudiant et Polyvalente des Quatre-Vents ainsi que du centre d'éducation des adultes L'Envol, pourront réaliser des projets novateurs et coopératifs.

Une délicieuse expérience



Le 1^{er} février, les élèves du 2^e cycle de l'école des Deux-Lacs ont réalisé une succulente expérience scientifique sur les propriétés du sel. Ils ont préparé une recette de crème glacée qui a gelé en cinq minutes... et ils ont dégusté le résultat de leur expérience!

Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups de mars 2022 au

J'ose pour la fibrose!



En échangeant une permission spéciale contre une pièce de 2 \$, les élèves de 5^e et 6^e année de l'école Carrefour étudiant ont pu amasser une somme de 2 428 \$ qu'ils ont remise à Fibrose kystique Canada.

Donner une deuxième vie à des patates « moches »



Un légume moins beau qu'un autre est-il aussi bon? Les élèves de 1^{re} année de la classe de M^{me} Dominique Bolduc de l'école Hébert ont démontré que oui! La Ferme Daniel Bolduc & Fils avait des centaines de pommes de terre destinées au compostage qui ont été remises gratuitement aux élèves. Malgré leur haut niveau de qualité, ces patates ne pouvaient être mises en marché dans les épiceries, car elles avaient des formes non standards. Les élèves et leur enseignante ont donc rempli une quarantaine de sacs de 10 livres de ces légumes jugés trop moches pour la vente et les ont remis au Centre d'action bénévole Domaine-du-Roy. Ce projet a permis de conscientiser les élèves sur le gaspillage alimentaire et sur le fait que ce ne sont pas tous les enfants qui ont la chance d'avoir de la nourriture dans leur assiette.

Projet de plantation

Des élèves du centre d'éducation des adultes Le Retour de Saint-Félicien ont participé à un projet de plantation. Le résultat? À suivre sur [la page Facebook du CEA Le Retour!](#)



La grande corvée alimentaire Saputo



Des élèves de la Polyvalente de Normandin (photo de gauche) et de l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment des Chutes (photo de droite) inscrits à la Table des Chefs ont participé à La grande corvée alimentaire Saputo! Chaque école devait réaliser 50 plats de casseroles mexicaines (équivalent à 400 portions), qui ont ensuite été remis à une banque alimentaire locale pour distribuer gratuitement dans la communauté.

Académie de golf



Grâce à un partenariat avec le Golf Saint-Prime sur le lac, la Cité étudiante de Roberval accueille désormais une académie de golf! Les installations comprennent des simulateurs de golf, des verts de pratique, des aires de frappe et des salles d'entraînement personnalisées. Les élèves peuvent se pratiquer pour le plaisir et le golf pourrait être offert comme activité parascolaire ou même comme cours optionnel. Les locaux seront également disponibles pour les citoyens les soirs et les fins de semaine.

Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups d'avril 2022 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec

ÉDITION DOUBLE

Lauréats régionaux du Défi OSEntreprendre



Le 28 avril dernier, le gala régional du Défi OSEntreprendre qui se déroulait à Alma a permis de couronner trois projets de notre centre de services scolaire. Voici les lauréats qui participeront à la finale nationale en juin :

- Catégorie 1^{er} cycle du primaire : projet « Leçons à la maison » de l'école Sainte-Thérèse (photo de gauche);
- Catégorie 3^e cycle du primaire : projet « Les récréActives » de l'école Carrefour étudiant (photo au centre);
- Catégorie adaptation scolaire : projet « Unique comme moi » de la Polyvalente des Quatre-Vents (photo à droite).

Défi 1 000 gestes pour la nature



Quelques groupes ont relevé le *Défi 1 000 gestes pour la nature* en ramassant les déchets dans les cours d'école. C'est le cas entre autres des élèves de 2^e année de l'école Boisjoli (photo du haut) et du groupe de M^{me} Mélissa de l'école Notre-Dame-des-Anges (photo du bas). Pour chaque geste posé, l'organisme Mission 1 000 tonnes s'engage à retirer un kilo de déchets des cours d'eau afin de préserver les océans.

Salon des passions



Les écoles Monseigneur Bluteau et Hébert ont tenu le Salon des passions, organisé par le Vox populi de chaque établissement et par l'animatrice à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, M^{me} Any Robitaille. Des élèves ont monté des kiosques pour présenter et expliquer leur passion aux visiteurs du salon, notamment les autres élèves et membres du personnel. Parmi les thèmes abordés : les blocs Lego, le cyclisme, les reptiles, Harry Potter, le patinage de vitesse, les chiens, la voile, les smoothies, l'astronomie, l'équitation et la pâte Fimo.

Déjeuner et rallye de Pâques



Juste avant le congé de Pâques, les élèves de l'école Saint-Louis-de-Gonzague ont participé à un déjeuner de Pâques au gymnase. Les élèves du comité étudiant avaient également organisé un rallye.

Survivant



Une compétition originale et ludique a été proposée aux élèves de l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment Jean-Dolbeau : Survivant! Pendant une semaine, les participants se sont affrontés dans une série d'épreuves physiques, intellectuelles et d'habiletés. Au fil des éliminations, deux jeunes se sont démarqués et ont remporté le titre de Survivant : Roseline Langevin et Nolan Vézina. Une première édition qui a remporté un beau succès!

Implication et mobilisation



Les membres du Vox populi de l'école Jeanne-Mance-Pie XII ont su mobiliser tous les élèves de l'école autour d'un projet commun : installer un toit sur la patinoire et le skate park. La prochaine étape était de présenter leur projet au conseil de ville de Saint-Prime, ce qu'ils ont fait avec brio lors d'une séance publique. Ils se sont bien préparés et ont fait preuve de courage et de détermination!

Journée interculturelle



Dans le cadre d'une journée interculturelle, les élèves du Programme d'éducation intermédiaire (PEI) de la Polyvalente des Quatre-Vents ont pu, entre autres, en apprendre davantage sur l'Ukraine et sur la guerre qui s'y déroule. Guillaume Lavoie (photo de gauche), conférencier qui a notamment fait carrière en diplomatie, en relations internationales et comme observateur politique, a livré une analyse de ce conflit aux racines anciennes et a répondu aux questions des élèves à ce sujet. Ensuite, un résident de Saint-Prime d'origine ukrainienne, Vasył Gorbenko, a parlé de son enfance à Kiev et de son processus d'immigration au Canada.

Bijoux en fusion de verre



Les jeunes de la 1^{re} à la 4^e année de l'école Jolivent ont fabriqué des médaillons et des bagues en fusion de verre dans le cadre d'un atelier d'artisanat présenté par la boutique d'Arts amérindiens de Mashteuiatsh. Les élèves avaient le choix des formes et des couleurs de leur morceaux de verre, ce qui a permis de créer des pièces uniques!

Des mathématiques en cuisine

À l'école secondaire des Grandes-Rivières, bâtiment des Chutes, M^{me} Joanie a proposé à ses élèves une nouvelle façon d'intégrer des notions de mathématiques. Les jeunes ont dû faire des calculs afin de trouver les quantités nécessaires des ingrédients pour confectionner un gâteau dans une tasse.



Cabane à sucre



L'école Sainte-Lucie s'est temporairement transformée en cabane à sucre... au plus grand plaisir des élèves! La généreuse initiative d'un résident d'Albanel et l'implication de bénévoles ont rendu cette activité possible.

Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups de mai 2022 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec



ÉDITION DOUBLE

Gala d'excellence régional du RSEQ



Le 31 mai, le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) a tenu son gala d'excellence régional en récompensant des athlètes, des équipes et des établissements qui se sont démarqués au niveau sportif. Chez nous, Mathias Girard de la Polyvalente des Quatre-Vents a remporté le titre d'élève-athlète du 1^{er} cycle du secondaire ayant le mieux concilié le sport et les études, alors que les Aigles de la Cité étudiante de Roberval ont remporté le titre d'équipe Division 1 ou 2 par excellence au niveau secondaire.

Concours « Jeunes auteurs, à vos crayons! »



Félicitations à nos deux lauréates régionales du concours « Jeunes auteurs, à vos crayons! » organisé par le Salon du livre du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette 31^e édition du concours avait pour thème *Un journal intime... inventé!* alors que l'autrice Marilou Addison agissait à titre de marraine. Romy Goulet (à gauche) de l'école Sainte-Thérèse est la gagnante argent 4^e année, alors que Laurence Martel (à droite) est la gagnante argent 5^e année. Elles ont chacune reçu une boîte de livres d'une valeur de 950 \$ ainsi qu'une bannière géante à accrocher dans la bibliothèque de leur école.

Grand Défi des Chutes



Du 27 au 28 mai, 160 élèves ont couru à relais pendant 24 heures dans le cadre du Grand Défi des Chutes! Il s'agit d'un nombre record de participation pour cet événement sportif qui en était à sa troisième édition sous la présidence d'honneur de M. Jocelyn Gagné.

Marche du vendredi pour des Cubes énergie



À l'école Monseigneur Bluteau, toutes les classes ont sorti marcher pendant la dernière période du vendredi. En plus de bouger et de prendre de l'air, les élèves ont ainsi pu accumuler des Cubes énergie!

Lave-o-don pour Opération Enfant Soleil

Le 14 mai dernier, des élèves bénévoles et des pompiers ont tenu un Lave-o-don à la Polyvalente des Quatre-Vents. Ils ont lavé 170 voitures et amassé un montant de 6 420,18 \$ qui a été remis à Opération Enfant Soleil.



Défi apprenti génie



Le 12 mai dernier, 76 élèves du primaire ont participé à la finale régionale Rio Tinto du Défi apprenti génie sous le thème S.O.S. Pirates. Six élèves de notre centre de services scolaire se sont démarqués. Tout d'abord, Chloé Simard et Miraly Goulet (photo de gauche) de l'école Bon-Pasteur ont obtenu la médaille d'or pour le 1^{er} cycle. Ensuite, Rosalie Genest et Camila Dion Madrid (photo du centre) de l'école Notre-Dame-des-Anges ont remporté la médaille d'or pour le 2^e cycle. Finalement, Maëlle Bolduc et Marilou Gauthier (photo de droite) de l'école Bon-Pasteur ont reçu la médaille de bronze pour le 2^e cycle.

Match amical parents-enfants



M. Dominique St-Pierre, enseignant en éducation physique à l'école Sainte-Lucie, a organisé un match de basket-ball amical entre les élèves... et leurs parents! Autant les enfants que les parents ont apprécié ce moment d'humour, de plaisir et d'action.

4 diplômes à 18 ans!

Élève au Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets, Mathew Cantin a fait parler de lui quand il a obtenu, à 18 ans, son 4^e diplôme! Grâce à la formule Métier-études, il a complété ses études secondaires tout en suivant une formation en Abattage et façonnage des bois. Il a ensuite suivi une formation en Conduite de machinerie lourde en voirie forestière, avant d'obtenir un troisième DEP en Mécanique d'engins de chantier.



Bancs de l'amitié



Une élève de 5^e secondaire de l'école secondaire des Grandes-Rivières, Maude Ouellet, a impliqué le conseil étudiant dans un projet d'envergure : financer et faire fabriquer des bancs de l'amitié afin de les remettre aux écoles primaires Sainte-Thérèse et Saint-Louis-de-Gonzague. Installés dans la section des élèves de maternelle et de 1^{re} année dans les cours de récréation, ces bancs sont un moyen de connecter les élèves et d'éviter que l'un d'eux ne se sente exclu. Ainsi, un jeune qui n'a pas d'ami pour jouer à la récréation pourra s'asseoir sur le banc et les autres enfants pourront lui demander de se joindre à eux.

Ensemble

TRACER
DES VOIES
D'AVENIR

Ici, on trace des voies d'avenir!

Les bons coups de juin 2022 au

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec

ÉDITION DOUBLE

Hommage à Guylaine Tanguay



Pour M^{me} Vicky Trudel, directrice de l'école Notre-Dame-de-Lourdes et amatrice de country, il était important de rendre hommage à la chanteuse Guylaine Tanguay dans l'école primaire où celle-ci a étudié. Avec son équipe, elle a donc aménagé une section « Une étoile est née ici... » avec des photos d'école de l'artiste et des mots d'encouragement des élèves et membres du personnel. Toute l'école a rendu un vibrant hommage à Guylaine Tanguay en interprétant l'une de ses pièces, puis d'anciens membres du personnel qui ont côtoyé la chanteuse ont livré des témoignages.

50 ans pour la Cité étudiante de Roberval



En 2021, la Cité étudiante de Roberval célébrait ses 50 ans. Pandémie oblige, les activités soulignant cet anniversaire ont été retardées d'un an. Pour l'occasion, les élèves et l'équipe-école ont eu droit à une semaine d'activités diverses : journée thématique années 70 et 80, patinage vintage à l'aréna, déjeuner pour tous, partie de balle molle entre élèves et membres du personnel, dîner hot-dogs et poutine, méga jeux gonflables, chansonniers, spectacle de magie... Le clou des célébrations a eu lieu le 1^{er} juin, alors que d'anciens directeurs de la Cité étudiante et la population de Roberval étaient invités à une soirée portes ouvertes. M. Benoît Bouchard, tout premier directeur de l'établissement en 1971, était présent. On le voit au centre sur la photo, avec la directrice actuelle, M^{me} Annie Lemelin, et le directeur général du Centre de services scolaire, M. Patrice Boivin.

Pièce de théâtre

À l'école Jean XXIII-Saint-Lucien, les élèves du 3^e cycle ont livré une belle performance en arts dramatiques aux autres élèves de l'école. M^{me} Mélanie Desgagné, technicienne en service de garde, les avait accompagnés tout au long du projet. De plus, les décors ont été réalisés par les élèves et par la très artistique M^{me} Guylaine Lamontagne, membre de l'équipe-école.

Ensemble TRACER DES VOIES D'AVENIR



Mononc'Ovid et les Coronaminous



Les élèves de 1^{re} année de M. Stéphane Doré de l'école Jolivent ont livré un magnifique et touchant récital de fin d'année. Baptisé « Mononc'Ovid et les Coronaminous », le groupe a interprété des chansons francophones apprises en cours d'année. Ouvert à toute la population, ce concert a également permis de recueillir des fonds pour la Croix-Rouge avec une contribution volontaire des spectateurs. Une somme de 260 \$ a ainsi été récoltée pour l'aide à l'Ukraine.

Semaine québécoise des personnes handicapées



Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, des élèves du service de garde de l'école Sainte-Marie ont participé à un dîner de sensibilisation au Centre Plein Vie de Normandin. Ils ont exploré l'handicap sans tabou et de façon amusante!

Maire d'un jour



La municipalité de Saint-Augustin a offert aux élèves de l'école Les Prés Verts la possibilité d'apporter un changement positif dans leur milieu. Grâce au projet « Maire d'un jour », les élèves ont soumis un projet qui pourrait profiter aux citoyens et permettre le développement de la municipalité. Les auteurs des projets retenus ont ensuite été invités à prendre la parole lors d'une séance du conseil municipal.

Plantation d'arbres



Le 9 juin dernier, des élèves de l'école Hébert ont eu l'opportunité de donner un coup de main à la Ville de Saint-Félicien en plantant des arbres. En guise de récompense pour avoir travaillé fort, chaque participant a reçu un arbre à planter chez soi.

Triathlon



Le 17 juin dernier, les élèves de l'école Bon-Pasteur ont pris part au triathlon annuel de l'école. Des épreuves de course à pied, de vélo et de natation les attendaient, en fonction de leur groupe d'âge.

**Le rapport annuel 2021-2022 est une réalisation du
Service du secrétariat général et des communications.**

Rédaction des textes :

Service des communications
Responsables des services administratifs

Coordination, graphisme et mise en page :

Marie-Eve Bernard, conseillère en communication

Révision du contenu :

M^e Annie Tremblay, directrice générale adjointe et directrice du Service
du secrétariat général et des communications

Révision et correction :

Jany Dufour, agente d'administration
Annie Simard, secrétaire de gestion
Christiane Bérubé, agente d'administration
Nathalie Gagné, secrétaire